



CAP MENUISIER FABRICANT

OBJECTIFS

Le titulaire du cap menuisier fabricant est destiné à devenir un ouvrier professionnel qualifié de la menuiserie et de l'agencement qui intervient en atelier pour fabriquer différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que tout aménagement ou agencement de pièce, bureau, cuisine, salle de bains, magasin, salle d'exposition, lieux de réunion et d'accueil de public.

CONTENUS

DOMAINE PROFESSIONNEL :

BLOC 1 : préparer la fabrication

- Identifier, décoder et interpréter les données de définition d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage
- Analyser les contraintes de fabrication
- Proposer et justifier des solutions techniques de fabrication
- Traduire graphiquement une solution technique
- Établir un débit-matière et/ou une liste de composants
- Compléter des modes opératoires ou des processus de fabrication

BLOC 2 : Fabriquer un ouvrage

- Organiser et sécuriser son espace de travail
- Contrôler la conformité des matériaux, des produits et des ouvrages
- Tracer et préparer les pièces à usiner, à monter, à finir
- Installer et régler les outils, les accessoires, les pièces
- Conduire les opérations d'usinage
- Assembler les composants constitutifs d'un ouvrage ou d'un produit
- Réaliser les opérations de finition et de traitement
- Conditionner, stocker les ouvrages, les matériaux et les produits
- Maintenir les machines et les outillages en état
- Communiquer avec les différents partenaires de l'entreprise
-

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis

PUBLIC

Jeune de - de 30 ans, hors dérogations : sportif de haut niveau, personne en situation de handicap, création ou reprise d'entreprise

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentiel en groupe : alternance d'apports techniques et de travaux pratiques

VALIDATION

Certificat d'Aptitude Professionnelle

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (CAP ou BEP)

SERVICES VALIDEURS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves en cours (CCF)

Il est possible de valider tout ou partie des blocs de compétences de cette formation.

DURÉE INDICATIVE

455 heures sur 1 an, apprentissage en 2^{ème} année

MODALITÉS D'ADMISSION

DÉLAI D'ACCÈS

Démarrage de la formation en septembre.

MODALITÉS D'ACCÈS

Admission sur dossier et/ou entretien Validation du terrain d'accueil par l'équipe pédagogique
Signature du contrat d'apprentissage.

INSCRIPTIONS

Prendre contact avec le lycée réalisateur

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

30 septembre selon les places disponibles



TARIF

Selon les coûts contrats établis par France compétences

FINANCEMENT

Contrat d'apprentissage

ACCESSIBILITE

Un référent handicap est disponible pour étudier les conditions d'accès à la formation.

POUR ALLER PLUS LOIN

DÉBOUCHÉS/ MÉTIERS/ EMPLOIS

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec un

certificat de spécialisation (CS) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).

Type d'emplois accessibles :

Menuisier, menuisier fabricant

... [Découvrez d'autres débouchés sur onisep.fr](https://onisep.fr)

LES + DE LA FORMATION

Garantie de pouvoir poursuivre sa formation en cas de rupture de contrat Aucun frais à la charge de l'apprenti Qualité des plateaux techniques et expertise des intervenants

CODE RNCP 36112

+ d'informations sur le lien suivant

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36112/>

LIEU DE FORMATION

Lycée professionnel Pierre
RABHI 5 Chemin de la Bâtie,
38640 Claix



CONTACTS

GRETA DE GRENOBLE

Service Apprentissage Tél : 04 76 33 27 40

Greta.grenoble.contacts@ac-grenoble.fr

Date de mise à jour 09/03/2026

NOS RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2025

TAUX DERÉUSSITE

100% de taux de réussite

TAUX DE SATISFACTION

100% de nos apprentis sont satisfaits

TAUX DE RETOURA L'EMPLOI

100% après 6 mois

TAUX DE RETOURA L'EMPLOI DANS LE DOMAINE

100% après 6 mois

TAUX D'INTERRUPTION EN COURS DE FORMATION

25% - 1 abandon sur 4 inscrits

VALEUR AJOUTEE DE L'ETABLISSEMENT

Selon INSER JEUNES



Si le taux d'emploi constaté* est supérieur au taux d'emploi attendu* alors l'apport propre de l'établissement dans l'insertion professionnelle de ses apprenants est positif.

